

Date de la convocation : 5 mai 2015
Date de l'affichage en Mairie : 5 mai 2015

Nombres de membres :
Afférents au Conseil municipal : 19
En exercice : 17
Qui ont pris part à la délibération : 15

L'an deux mille quinze et le onze du mois de mai, à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gisèle BERTRAND, Maire.

Présents :

M. DESGRANGES, Mme COUCHON, M. COULMONT, M. FAISSE, M. TCHOKAKLIAN, Mme TORTET, M. BALLET, M. CHAPUIS, M. DAUDE, Mme LAURENT, Mme RASCHETTI, Mme CHALLET

Pouvoirs :

M. DUFOUR donne pouvoir à M. BALLET
Mme CHADOURNE donne pouvoir à M. CHAPUIS

Absents - Excusés :

Mme BEAUFORT et M. SACCOCCIO

Madame RASCHETTI est nommée secrétaire

L'ordre du jour est le suivant :

1 - Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 avril 2015 - Approbation

FINANCES

2 - Attribution des subventions aux associations année 2015

3 - Attribution subvention par le Conseil Départemental pour sortie patrimoine de l'école publique de Soyons - Visite de l'Arche des Métiers du Cheylard - Reversement à la coopérative scolaire

4- Décision modificative n°1 budget général de l'exercice

5 - Adhésion à un groupement de commande constitué par le SDE 07 pour l'achat d'électricité et services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords cadre subséquents - Approbation

TRAVAUX - AMENAGEMENT

6 - Attribution du Marché relatif à l'aménagement du bâtiment périscolaire - approbation

DOMAINE - PATRIMOINE

7 - Procédure de classement de la voirie communale - Approbation du dossier après enquête publique

PERSONNEL COMMUNAL

8- Prolongation contrat Unique d'Insertion (CUI) sous forme d'un dispositif CAE pour services administratifs - Approbation

9 - Création emploi aidé pour services scolaires et périscolaires - Approbation

ENSEIGNEMENT - PERISCOLAIRE

10 - Fixation tarifs participation temps d'activités périscolaires - année scolaire 2015-2016

11 - Marché de restauration scolaire cantine municipale - autorisation lancement appel d'offres

Informations diverses :

- Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

I - Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 avril 2015 - Approbation

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 avril 2015, Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2015 est approuvé à l'unanimité

La séance continue, présents les mêmes membres,

II - Attribution des subventions aux associations année 2015

Madame le Maire propose d'octroyer aux associations les subventions détaillées ci-après au titre de l'année 2015.

Madame le maire précise que certaines demandes de subventions seront traitées lors d'une séance ultérieure, faute de réception des pièces complémentaires sollicitées.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les dossiers de demandes de subvention présentés par les Associations

Considérant que l'objet des demandes de subvention correspond à un besoin des habitants et représente une réelle utilité pour la Commune,

Considérant que les demandes de subvention entrent dans les capacités financières de la Commune,

Considérant que les demandes de subvention n'ont pas de but politique.

- **FIXE, à l'unanimité**, le montant des subventions de fonctionnement accordées aux associations soyonnaises au titre de l'année 2015 comme indiqué ci-après :

Association	subventions 2015 (€)
ACCA	300,00
Anciens Combattants	250,00
Club des Amis de la Tour Penchée	500,00
Comité des Fêtes de Soyons	500,00
D'Une Rive à L'autre	700,00
GEPSM	3 390,00
Le Sou des écoles	1 300,00
Les Amis de la Bibliothèque	1 000,00
Les Trétares	2000,00
Soyons en Cœur	500,00
Soyons Gym	550,00
Soyons Photos Vidéos	250,00
Vélo Club de Soyons	250,00

- **FIXE (12 voix pour ; 2 voix contre : Monsieur DESGRANGES et Madame LAURENT ; 1 abstention : Madame CHALLET)** le montant de la subvention à l'association de pétanque soyonnaise au titre de l'année 2015 comme suit :

Association :	subventions 2015 (€)
La pétanque soyonnaise	500,00 €

Monsieur DESGRANGES précise qu'il lui aurait paru opportun qu'une subvention d'un montant de 350,00 euros et non 500,00 euros soit accordée, car l'association de la Pétanque Soyonnaise dispose à ce jour d'une trésorerie lui permettant d'assurer trois années de fonctionnement, selon le bilan financier du dernier exercice écoulé, fourni avec la demande de subvention déposée, et présenté lors de la dernière Assemblée Générale de l'association en novembre 2014. Madame LAURENT souhaite rappeler qu'il lui paraît indispensable, sur une question de principe et d'équité, que dès l'année prochaine les dossiers de demande de subvention déposés par les associations soient rendus complets et dans les délais fixés par la collectivité, sous peine, , de ne pouvoir être recevable.

Madame le Maire précise qu'un courrier leur sera adressé en ce sens.

- **FIXE, à l'unanimité (une abstention : Monsieur DESGRANGES pour l'attribution d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Péray et l'association de la Protection Civile)** le montant des subventions de fonctionnement accordées aux associations non soyonnaises au titre de l'année 2015 comme indiqué ci-après :

Association	subventions 2015 (€)
Conjoints Survivants	150,00
Sapeurs pomiers	150,00
Protection Civile	150,00

- **ACCORDE**, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle aux associations soyonnaises comme définie ci-après :

Association	Manifestation	subventions 2015 (€)
Comité des Fêtes de Soyons	organisation fête du 13 juillet	7550,00
D'Une Rive à l'Autre	Voyage à Spinadesco	2 000,00

- **CHARGE** le maire de procéder au mandement des dépenses correspondantes au chapitre et article s'y rapportant

La séance continue, présents les mêmes membres,

III - Attribution subvention par le Conseil Départemental pour sortie patrimoine de l'école publique de Soyons - Visite de l'Arche des Métiers du Cheylard - Reversement à la coopérative scolaire

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier adressé par le Conseil Départemental de l'Ardèche portant attribution d'une subvention d'un montant de 270.60 Euros pour la sortie patrimoine de l'école publique de Soyons relative à la visite de l'Arche des Métiers du Cheylard le 6 mars 2015.

Les frais financiers de ce voyage ayant été supportés par la Coopérative scolaire, elle propose de procéder au reversement de cette subvention auprès de cet établissement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le reversement de la subvention d'un montant de 270.60 Euros pour la sortie patrimoine de l'école publique de Soyons relative à la visite de l'Arche des Métiers du Cheylard le 6 mars 2015 au profit de la coopérative scolaire

- **CHARGE** le Maire de procéder au mandatement de la somme correspondante au chapitre et article du budget s'y rapportant

La séance continue, présents les mêmes membres,

IV - Décision modificative n°1 budget général de l'exercice

Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal une décision modificative n°1 au budget général de l'exercice 2015.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget général de l'exercice 2015 avec ouverture et virements de crédits comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°1 Section de fonctionnement dépenses					
CHAPITRES :	Réduction de crédits (€) :		Augmentation de crédits (€) :		Variation globale des crédits/chapitre (€) :
	Articles	Montant	Articles	Montant	
011 : Charges à caractère général			6226	17 000,00	17 000,00
014 : Atténuation de produits			7391172	2 000,00	2 000,00
022 : Dépenses imprévues	022	19 000,00			-19 000,00
TOTAL		19 000,00		19 000,00	0,00

DECISION MODIFICATIVE N°1 Section d'investissement dépenses					
OPERATION :	Réduction de crédits (€) :		Augmentation de crédits (€) :		Variation globale des crédits/opération (€) :
	Articles	Montant	Articles	Montant	
23 : Acquisitions de terrains			2111	15 000,00	15 000,00
31 : Ecoles	21312	15 000,00	2188	3 500,00	-15 000,00
	2181	3 500,00			
TOTAL		18 500,00		18 500,00	0,00

La séance continue, présents les mêmes membres,

V - Adhésion à un groupement de commande constitué par le SDE 07 pour l'achat d'électricité et services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords cadre subséquents - Approbation

Depuis le 1er juillet 2007 le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les

opérateurs historiques. Par ailleurs, certains tarifs réglementés de vente (TRV) sont amenés à disparaître, une obligation de mise en concurrence s'appliquera alors le 1er janvier 2016 aux bâtiments dont la puissance souscrite est supérieure à 36 KVA. Il s'agit pour l'essentiel des tarifs jaunes et verts

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Madame le Maire expose que, dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'électricité, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

C'est dans ce contexte que le SDE 07, Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche - a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés.

Le groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

Madame le maire précise également que la liste des membres du groupement de commandes sera arrêtée par le SDE 07 le 8 juin 2015.

La commune de SOYONS est consommatrice d'électricité pour ses bâtiments et équipements.

Le coordonnateur du groupement est le SDE 07, Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

La CAO du groupement sera celle du SDE07, coordonnateur du groupement.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de SOYONS au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- **ACCEPTE** les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la commune, à savoir le détail des consommations de chaque Point de Livraison,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte

de la commune de SOYONS et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaires à l'exécution de ce groupement de commande.

La séance continue, présents les mêmes membres,

VI- Attribution du Marché relatif à l'aménagement du bâtiment périscolaire - approbation

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'attribution des lots concernant le marché d'aménagement du bâtiment périscolaire.

Elle rappelle qu'une commission ad hoc, composée des membres de la commission d'appel d'offres et du maître d'œuvre, s'est réunie deux fois pour procéder à l'analyse des offres.

Elle soumet à l'examen du Conseil Municipal les propositions d'attribution des différents lots du marché.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 février autorisant le Maire à engager la procédure d'appel d'offres pour le marché de travaux d'aménagement du bâtiment périscolaire

Vu l'avis de la commission ad hoc réunie pour analyser les offres,

- **DECIDE** de désigner les entreprises attributaires du marché d'aménagement du bâtiment périscolaire comme suit :

- **Lot n°1 : Gros œuvre :**

Entreprise STB - 26760 BEAUMONT LES VALENCE - pour 16 800.05 €uros TTC

- **Lot n°2 : Charpente - couverture**

Entreprise PIERREFEU - 07240 VERNOUX EN VIVARAIS - pour 51 777.60 €uros TTC

- **Lot n°3 : Plâtrerie - Peinture- Plafonds**

Entreprise ISOPLAQUE - 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE - pour 3 891.96 €uros TTC

- **Lot n°4 : Electricité**

Entreprise Roland GARD - 26000 VALENCE - pour 3 900.00 €uros TTC

- **AUTORISE** le Maire à signer les actes d'engagement avec les entreprises susmentionnées

La séance continue, présents les mêmes membres,

**VII - Procédure de classement de la voirie communale -
Approbation du dossier après enquête publique**

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de classement de la voirie communale et l'a autorisée à engager les modalités nécessaires au lancement de l'enquête publique. Elle précise que cette enquête publique s'est déroulée du 2 mars au 16 mars 2015. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport d'enquête publique le 1^{er} avril 2015 dans lequel il donne un avis favorable au projet.

Elle propose en conséquence d'approuver définitivement ce dossier de réorganisation de la voirie communale.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2014,

Vu le déroulement de l'enquête publique du 2 mars au 16 mars 2015 inclus,

Vu le rapport du commissaire enquêteur dans lequel il donne un avis favorable au projet,

- **APPROUVE** définitivement le dossier de réorganisation de la voirie communale ainsi présenté aux élus

- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

La séance continue, présents les mêmes membres,

**VIII - Prolongation contrat Unique d'Insertion (CUI) sous forme
d'un dispositif CAE pour services administratifs - Approbation**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger pour une durée d'une année et à compter du 1^{er} mai 2015 le contrat en CUI-CAE de l'employé qui occupe un emploi au sein des services administratifs de la commune.

La durée hebdomadaire de travail sera fixée à 32 heures par semaine et le taux de rémunération sera de 110 % du SMIC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la prolongation pour une durée d'une année et à compter du 1^{er} mai 2015 du contrat en CUI-CAE de l'employé qui occupe un emploi au sein des services administratifs de la commune selon les caractéristiques suivantes :

Missions dévolues :	Durée de travail hebdomadaire :	Rémunération brute mensuelle :
Celles assurées par les services administratifs municipaux	32 heures	110 % du SMIC

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en oeuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que le contrat de recrutement de l'agent en CUI-CAE.

La séance continue, présents les mêmes membres,

IX - Création emploi aidé pour services scolaires et périscolaires - Approbation

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger pour une durée d'une année et à compter du 1^{er} mai 2015 le contrat en CUI-CAE de l'employé qui occupe un emploi au sein des services administratifs de la commune.

La durée hebdomadaire de travail sera fixée à 32 heures par semaine et le taux de rémunération sera de 110 % du SMIC.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DECIDE** la prolongation pour une durée d'une année et à compter du 1^{er} mai 2015 du contrat en CUI-CAE de l'employé qui occupe un emploi au sein des services administratifs de la commune selon les caractéristiques suivantes :

Missions dévolues :	Durée de travail hebdomadaire :	Rémunération brute mensuelle :
Celles assurées par les services administratifs municipaux	32 heures	110 % du SMIC

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en oeuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que le contrat de recrutement de l'agent en CUI-CAE.

La séance continue, présents les mêmes membres,

X - Fixation tarifs participation temps d'activités périscolaires - année scolaire 2015-2016

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la collectivité a mis en place des activités dans le cadre des temps d'activités périscolaires pour l'année scolaire 2014-2015.

Il s'avère que les activités pédagogiques, ludiques et sportives, qui ont été proposées à titre gratuit, représentent un coût financier très important pour la commune.

A ce titre, dans l'objectif de continuer à offrir des activités de qualité, variées et épanouissantes aux enfants assurées par des personnes qualifiées, il doit être envisagé de rendre celles-ci payantes.

Elle propose de fixer le tarif à 1.50 Euro par enfant et par séance à compter de la rentrée scolaire 2015-2016.

Considérant que la modulation du tarif peut également être envisagée à partir du nombre de personnes vivant au foyer, elle soumet à l'examen du Conseil Municipal l'application d'une réduction de 50 %, soit une tarification à 0.75 Euros par séance, pour les familles à partir du 3^{ème} enfant inscrit aux activités. La notion de famille devant être entendue comme celle d'enfants à charge, sur présentation de justificatifs.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le coût financier très important pour la commune lié à l'organisation des temps d'activités périscolaires

Considérant qu'il apparaît nécessaire de continuer à offrir des activités de qualité, variées et épanouissantes aux enfants assurées par des personnes qualifiées

- **DECIDE** de fixer à compter de la rentrée scolaire 2015-2016 le coût des activités assurées par la collectivité dans le cadre des temps d'activités périscolaires comme suit :

- 1.50 Euro par enfant et par séance

- 0.75 euro par enfant et par séance à partir du troisième enfant d'une même famille inscrit aux activités, la notion de famille devant être entendue comme celle d'enfants à charge, sur présentation de justificatifs

- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à cette décision et permettant sa mise en oeuvre

La séance continue, présents les mêmes membres,

**XI - Marché de restauration scolaire cantine municipale -
autorisation lancement appel d'offres**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune va engager une mise en concurrence pour le marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire avec prise d'effet à la rentrée scolaire 2015-2016.

A ce titre, et considérant que l'estimation du coût de cette fourniture est supérieure à 90 000 €uros hors taxes, elle sollicite l'autorisation d'engager la procédure d'appel d'offres correspondante.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** l'engagement de la procédure d'appel d'offres pour la mise en concurrence relative au marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire avec prise d'effet à la rentrée scolaire 2015-2016

La séance continue, présents les mêmes membres,

**Communication des décisions prises par le Maire en vertu des
délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT
depuis le dernier conseil municipal**

En vertu de l'alinéa 4

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	Opération	Objet
14/04/2015	Mandat n° 271	DAUPHINE MEDIA	660,80	21312	31	Annonces légales marché préau
14/04/2015	Mandat n° 272	JOURNAUX OFFICIELS	720,00	21312	31	Annonces légales marché préau
14/04/2015	Mandat n° 273	SIREP	24,80	21312	31	Dossiers marché préau
14/04/2015	Mandat n° 274	BILLON	664,00	2135	16	Remplacement chauffe eau Mairie
14/04/2015	Mandat n° 275	CABINET DAVID	3 582,06	2152	29	Honoraires maîtrise d'œuvre aménagement RD 86
14/04/2015	Mandat n° 276	EIFFAGE	1 286,10	21534	20	Remplacement ballons fluo
14/04/2015	Mandat n° 277	NICODIS	202,50	2181	10	Panneaux tour de France
05/05/2015	Mandat n° 388	DAUPHINE MEDIA	526,16	2152	29	Annonces légales aménagement entrée village

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	TR	Objet
15/04/2015	Mandat n° 290	PLADIS	488,36	6064		Fournitures administratives divers services
15/04/2015	Mandat n° 291	NOTRE TEMPS	457,88	6065		Livres Bibliothèque
15/04/2015	Mandat n° 295	CABINET DAVID	550,00	6226		Division parcelaire AD 278
15/04/2015	Mandat n° 297	CABINET DAVID	550,00	6226		Division parcelaire ZH 494
15/04/2015	Mandat n° 298	CABINET DAVID	550,00	6226		Division parcelaire ZC 327
15/04/2015	Mandat n° 299	CABINET DAVID	550,00	6226		Division parcelaire zo 637
15/04/2015	Mandat n° 300	CABINET DAVID	550,00	6226		Division parcelaire ZD 293
15/04/2015	Mandat n° 301	ESCHALIER Pierre	819,05	6226		Honoraire commissaire enquêteur
15/04/2015	Mandat n° 302	ME HERTER	308,37	6226		Constat coulée de boue
15/04/2015	Mandat n° 308	URBAN CONSEIL	900,00	6226		Projet assignation TGI coulée de boue
30/04/2015	Mandat n° 373	RTM	1 287,75	60631		Produits d'entretien
30/04/2015	Mandat n° 382	CABINET DAVID	7 250,00	6226		Honoraires réorganisation voirie

En vertu de l'alinéa 15

Date réception	Parcelle	Surface en m2	Zonage	Date Décision	Décision
13/04	ZB 175	220	N	20/04	Non exercice DP
15/04	Za 516 et 518	119	UC	20/04	Non exercice DP
28/04	ZD 936 et 497	1293	UC	5/5	Non exercice DP
30/04	ZB 619	2081 pour partie	UC	5/5	Non exercice DP
5/5	ZB 659 et 660	565.5	UC	11/5	Non exercice DP

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45

La secrétaire de séance

Florence RASCHELLI

Le Maire

Gisèle BERTRAND